



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 12 AVRIL 2017**

**DATE DE
CONVOCAATION**

07 Avril 2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 19
PRESENTS : 12
ABSENTS : 07
QUORUM : 10
PROCURATION : 00

**DELIBERATION N°06/2017/MT
Approbation du Budget Primitif 2017**

L'AN DEUX MILLE DIX-SEPT LE DOUZE AVRIL A SEIZE HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Patrick LECANTE, Maire
M. Patrick LABEAU, 1^{er} Adjoint
Mme Marcelline POPO, 2^{ème} Adjointe
M. Brice SEPHO, 3^{ème} Adjoint
Mme Liliane DAUPHIN, 4^{ème} Adjointe
M. Jean-Yves TARCY, 5^{ème} Adjoint
Mme Valérie BATAILLIE, Conseillère
Mme Rosaline CAMILLE SIDIBÉ, Conseillère
Mme Eldha SAMEDI, Conseillère
M. Joseph Michel FEVRY, Conseiller
Mme Marie-Claude LACROIX PINSON, Conseillère
M. Thierry MARIE-CLAIRE, Conseiller

ABSENTS EXCUSES : M. Vincent MAYEN, Conseiller
M. Donel DUCCE, Conseiller
Mme Isabelle AUBIN, Conseillère
Mme Eléonore JOHANNES, Conseillère

ABSENTS : M. Christian PORTHOS, Conseiller
M. Jocelyn PRALIER, Conseiller
Mme Marlène MONTET, Conseillère

Les Conseillers Municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire au vu de l'application des articles L.2121-14 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur **Jean-Yves TARCY** a été nommé à ces fonctions qu'il a acceptées.



Délibération n°06/2017/MT
Approbation du Budget Primitif 2017

Le budget 2017 poursuit un triple objectif :

- Poursuivre notre ambitieux programme d'investissement par la clôture des opérations en cours et le démarrage de nouvelles,
- Engager une démarche d'efficacité en dépenses de fonctionnement afin d'assurer un meilleur service en diminuant nos charges, dans un contexte financier national et local très difficile et incertain,
- Réaliser une opération de nettoyage des comptes de la commune afin de rectifier certaines anomalies comptables et solder nos dépenses non mandatées.

Ce budget est ainsi à la fois un budget de transition qui vise à apurer les opérations non soldées du passé, terminer les opérations en cours mais également un budget de projet qui vise à lancer de nouvelles opérations. C'est pourquoi, ce budget est particulièrement ambitieux.

Notre budget est donc un budget conséquent, permis par deux nouvelles recettes d'investissement :

- 713 000€ de FIRT supplémentaire en régularisation seront versés en début d'année. Ce montant nous permettra d'apurer notre fonctionnement
- 88 000€ d'octroi de mer supplémentaire, issu de la loi de programmation pour l'égalité réelle Outre-mer (ce montant sera doublé en 2018 et triplé en 2019).

Ces recettes nous permettent, par une volonté de transparence et de bonne gestion, de procéder à des opérations d'apurement. L'année 2017 est donc une année exceptionnelle à ce titre, tant les montants proposés sont en hausse par rapport à 2016. Nous apurons notre passé pour permettre de réaliser nos projets sur des bases saines.

Pour l'investissement, l'objectif est de solder les opérations importantes de ces dernières années : aménagement des berges, réfection de la piste Risquetout Ouest, le centre nautique de Terre Rouge et le programme TEPCV. Mais notre ambition est également de réaliser plusieurs nouvelles opérations, notamment la piste Garin, le local des services technique et de lancer les opérations visant à construire en 2018 un nouveau groupe scolaire à Montsinéry.

D'autres opérations à vocation culturelle et d'aménagement du cadre de vie des habitants sont également proposées.

Considérant le contexte local de ces dernières semaines, les opérations décrites tiendront compte de la situation économique de la crise guyanaise : les entreprises devront être payées le plus rapidement possible pour les opérations en cours, et nous devons avoir pour ambition de développer l'économie de notre commune et la cohésion sociale par des actions majeures.

Section de fonctionnement

La présentation du budget de cette section vise à répondre à trois objectifs :

- Payer toutes les dépenses ;
- Restreindre nos dépenses en ayant toujours l'objectif de l'efficacité ;
- Maximiser les recettes, notamment fiscales.

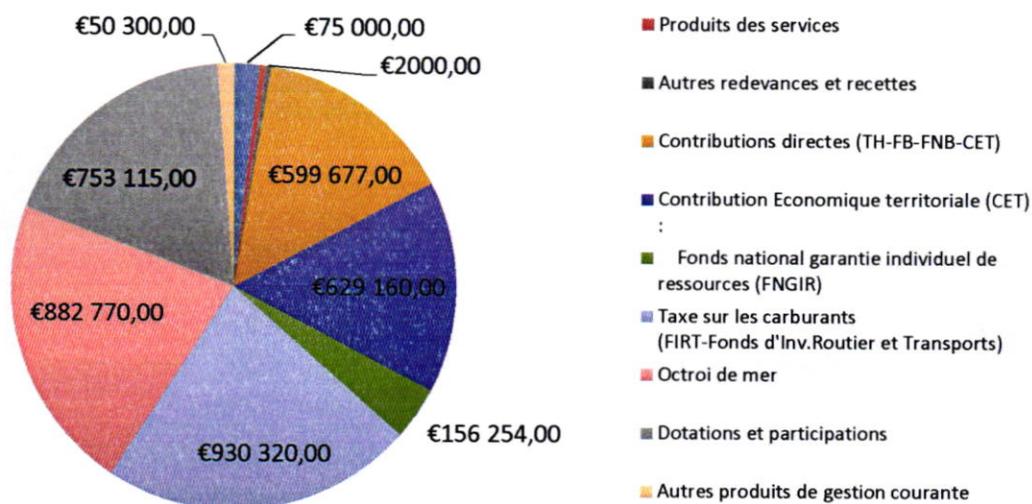


Recettes

Le tableau ci-dessous reprend les principales recettes de la commune pour 2017.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES				
Comptes	Libellés	Pour mémoire au CA 2016	Crédits nouveaux	Total Propositions
013	Atténuations de charges	190 360,54 €	75 000,00 €	75 000,00 €
6419	Remboursements sur rémunérations de personnel	136 740,54 €	35 000,00 €	35 000,00 €
6459	Remb. sur charges de sécurité sociale et prév.(CAF)	53 620,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
70	Produits des services	360 992,82 €	2 000,00 €	2 000,00 €
70388	Autres redevances et recettes	360 992,82 €	2 000,00 €	2 000,00 €
73	Impôts et taxes	2 392 150,71 €	3 208 181,00 €	3 208 181,00 €
73111	Contributions directes (TH-FB-FNB-CET)	571 019,00 €	599 677,00 €	599 677,00 €
7321	Contribution Economique territoriale (CET) :	629 159,49 €	629 160,00 €	629 160,00 €
7323	Fonds national garantie individuel de ressources (FNGIR)	156 254,00 €	156 254,00 €	156 254,00 €
7351	Taxe sur l'électricité	6 036,20 €	10 000,00 €	10 000,00 €
7372	Taxe sur les carburants (FIRT-Fonds d'Inv.Routier et Transports)	214 454,20 €	930 320,00 €	930 320,00 €
7373	Octroi de mer	815 227,82 €	882 770,00 €	882 770,00 €
74	Dotations et participations	759 587,00 €	753 115,00 €	753 115,00 €
7411	Dotation forfaitaire (DGF)	346 814,00 €	321 450,00 €	321 450,00 €
74121	Dotation de solidarité rurale	193 108,00 €	211 025,00 €	211 025,00 €
742	Dotations aux élus locaux	2 895,00 €	2 962,00 €	2 962,00 €
7478	Autres organismes		15 245,00 €	15 245,00 €
748313	CET : Dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP)	82 160,00 €	82 160,00 €	82 160,00 €
74832	Attributions du FDTP	90 046,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
74833	Etat / compensation de la taxe professionnelle/CFE Dotation spécifique	836,00 €	260,00 €	60,00 €
74834	Etat / compensation de la taxe foncière	34 037,00 €	29 041,00 €	29 041,00 €
74835	Compensation exonération taxe d'habitation	9 691,00 €	10 972,00 €	10 972,00 €
75	Autres produits de gestion courante	51 850,08 €	50 300,00 €	50 300,00 €
752	Revenus des immeubles	17 290,08 €	17 300,00 €	17 300,00 €
758	Produits divers de gestion courante	34 560,00 €	33 000,00 €	33 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement de l'exercice 2016 reporté			1 071 374,14 €
	Total des recettes de fonctionnement	3 754 941,15 €	4 088 596,00 €	5 159 970,14 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES



Atténuations de charges (013)

La diminution du chapitre 013 atténuations des charges est liée au fait qu'en 2016 il y avait des remboursements de l'IRCANTEC. Ce qui ne sera pas le cas cette année.

Produit des services (70)

La diminution du chapitre 70 « Produits des services » tient compte de la création de la caisse des écoles qui a transféré ces recettes sur ce budget.

Impôts et taxes (73)

Les contributions directes locales sont en faible augmentation (5%)

Cependant, j'ai demandé au Préfet un accompagnement financier visant à permettre un recensement exhaustif des bases fiscales. Il sera entrepris cette année et financé en partie par l'Etat. Des agents de la commune seront affectés à cette tâche.

Sur l'octroi de mer, une note d'information vous a été transmise. Le budget a repris le montant donné par la CTG, comprenant notamment l'augmentation issue de la loi « EROM ».

Le montant de la taxe sur les carburants a connu une régularisation de 713 000€. Ce montant permet à notre budget de régler l'ensemble de nos dettes fournisseurs contractées par les arriérés de règlements subis.

Dotations (74)

Les dotations reprennent les notifications fournies par l'Etat. Vous noterez une nouvelle baisse de ce chapitre (environ 0,8%) qui devra nous inciter à la prudence sur les dépenses.

Autres produits de gestion courante

Les autres produits de gestion courante correspondent aux recettes issues de nos locations.

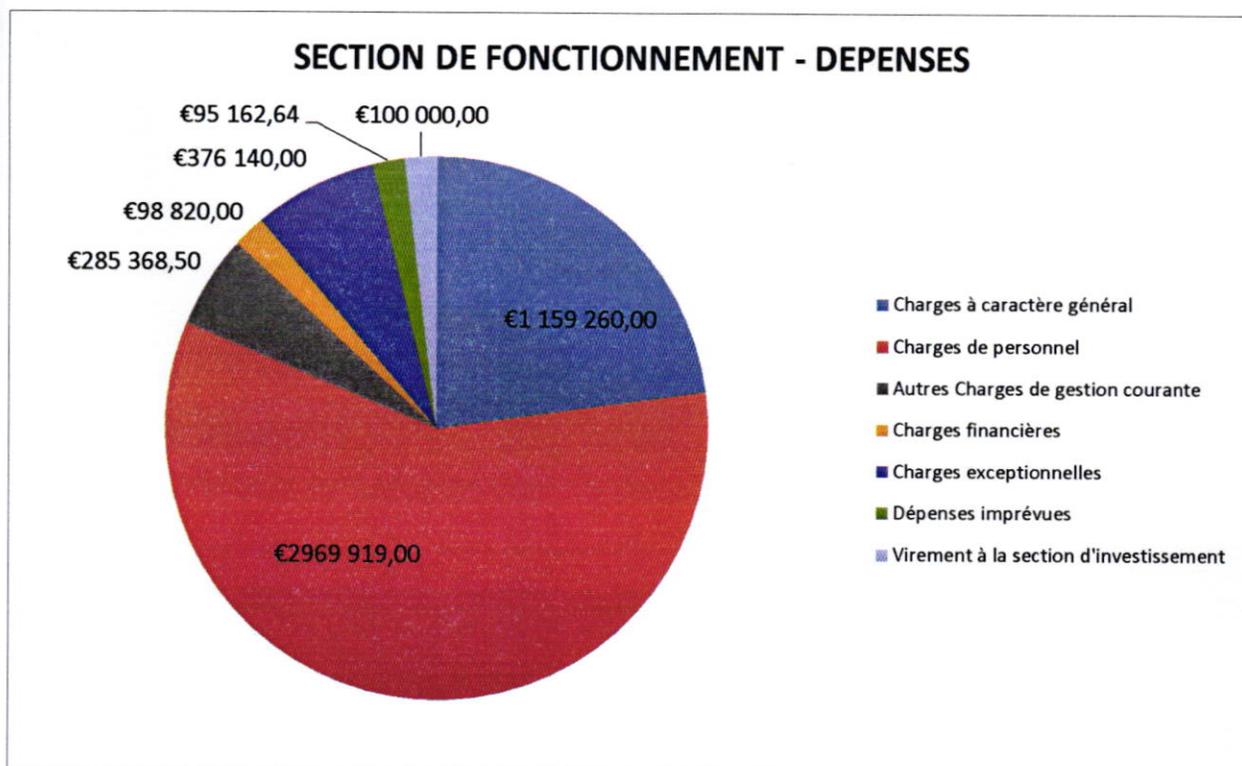
Ainsi, si vous observez des hausses dans les dépenses de fonctionnement, elles concernent le règlement de dettes passées (URSSAF, CNRACL, fournisseurs) pour un montant total de 780 000€. L'année 2017 est donc une année où la commune de Montsinéry-Tonnégrande sera à jour de l'ensemble de ses dettes. Ce qui permettra d'assurer une ambition d'investissement nouvelle.

Dépenses

Ainsi, nous devons analyser le budget à l'aune des charges passées qui ont été intégrées pour être réglées. Dans le tableau ci-dessous, il s'agit de la colonne « rattachement des charges ». La colonne « crédit nouveaux » correspond à la réalité de notre budget annuel. Il présente donc un important effort de contraction des dépenses.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					
Comptes	Libellés	Pour mémoire au CA 2016	Rattachements des charges	Crédits nouveaux	Total Propositions
O11	Charges à caractère général	841 121,22 €	631 416,85 €	527 843,15 €	1 159 260,00 €
O12	Charges de personnel	2 439 397,88 €	27 654,00 €	2 942 265,00 €	2 969 919,00 €
65	Autres Charges de gestion courante	133 439,28 €	34 057,70 €	251 310,80 €	285 368,50 €
66	Charges financières	112 683,72 €		98 820,00 €	98 820,00 €
67	Charges exceptionnelles	407 878,86 €	1 140,00 €	375 000,00 €	376 140,00 €
68	Dotations aux provisions			75 300,00 €	75 300,00 €
O22	Dépenses imprévues			95 162,64 €	95 162,64 €
O23	Virement à la section d'invest.			100 000,00 €	100 000,00 €
	Total des dépenses de fonctionnement	3 934 520,96 €	694 268,55 €	4 465 701,59 €	5 159 970,14 €





Charges à caractère générale (011)

Si l'augmentation est prononcée, il s'agit d'un choix délibéré pour apurer nos dettes à court terme grâce au rattrapage des recettes issues du FIRT : ainsi, ce chapitre est en réalité en stagnation.

Les achats sont notamment en baisse, afin d'inscrire la municipalité dans une logique de gestion plus efficiente. Les services extérieurs sont également en diminution : ils tiennent compte de la création du budget de la caisse des écoles, auquel les dépenses de cantine scolaire ont été transférées.

Personnel (012)

La hausse des frais de personnel correspond en réalité au règlement de dette CNRACL et à une mauvaise imputation comptable l'exercice 2016. Ce chapitre est donc également stable cette année, malgré les hausses décidées au niveau national (augmentation du point d'indice 0,6%) appliquées dans le budget.

Autres charges de gestion courante (65)

Les autres charges de gestion courante sont en hausse. Si la contribution au SDIS stagne, nous avons nécessairement dû inscrire une subvention d'équilibre pour le nouveau budget de la caisse des écoles. Il compense ainsi la baisse de nos dépenses mentionnée plus haut.

Les subventions aux associations s'élèvent à la somme de 70 730 € dont 36 900 € qui feront l'objet d'un contrat d'objectifs avec l'association USC Montsinéry-Tonnégrande.

Charges exceptionnelles (67)

Je propose, dans cet objectif de transparence, d'annuler pour 235 000€ de titres émis il y a plusieurs années envers le Département, de manière erronée.

Virement à la section d'investissement (023)

Enfin, afin de permettre d'assumer notre ambitieux programme d'investissement, je vous propose que 100 000 euros d'excédent de fonctionnement puisse couvrir une partie des dépenses d'investissement

Section d'investissement

Stratégie proposée

Le budget 2017 poursuit un triple objectif :

- terminer les opérations passées ou en cours (berges, base nautique et CIAPN),
- annuler les titres émis et émettre des titres nouveaux correctifs,
- engager de nouvelles opérations, et notamment les études pour la construction du nouveau groupe scolaire.

Dépenses

Il s'agit tout d'abord de rembourser le capital des emprunts : 171 046 euros. Je rappelle que 74 000€ correspondent au remboursement du prêt de restructuration, soit le remboursement des dettes court terme antérieures à 2008.

Les opérations sont les suivantes :



N° d'ordre	Opération	Observations	Total des dépenses		Total recettes notifiées / et d'ordre
			dépenses engagées	Total annulations de titres	
	Emprunts	remboursement du capital	171 046		
	Matériel de transport (cpte 2182)	opération non individualisée	87 000		
	Matériel informatique (cpte 2183)	opération non individualisée	40 000		
	Mobilier (cpte 2184)	opération non individualisée	6 000		
	Autres immos corporels (cpte 2188)	opération non individualisée	32 500		
	Opération de bouchage de trous des rues et pistes (cpte 2312)	opération non individualisée	100 000		
	Travaux d'entretien mairie de MT	opération non individualisée	5 000		
1	CIAPN	opération n° 201202	514 400		243 000
2	Extension bourg de Tonnégrande	opération n° 201100	16 600		59 500
3	Ecomusée	opération n° 201202		25 500	85 000
4	Aire de jeux Château d'eau	opération n° 201107		55 000	55 000
5	Couverture du plateau sportif	opération n° 201103		25 500	
6	Base nautique Terre rouge	opération n° 201308	447 000	281 000	451 485
7	Stade municipal	opération n° 201701	207 000		207 000
8	Etude scientifique culture marine	opération n° 201201	100 000	7 200	57 000
9	Lotissement Tonnégrande (participation communale)	opération n° 201206	245 000		
10	Aménagement numérique Carapa	opération n° 201306	10 000		
11	Réfection piste Risquetout ouest	opération n° 201307	134 531		
12	Local des services techniques de MT	opération n° 200906	254 000		147 637
13	Aménagement berges MT	opération n° 201003	124 859	573 577	11 825
14	Réfection piste Quesnel est	opération n° 201102		15 000	
15	Réfection piste Garin	opération n° 201603	221 000		
16	Groupe scolaire de Montsinéry	opération n° 201602	150 000		
17	Acquisition de bateaux	opération n° 201604	77 500		62 000
18	Projet amendes de police	opération n° 201607	30 000		24 000
19	Programme TEPCV	opération n° 201610	625 000		300 000
21	Réhabilitation stade de football	opération n° 200805			3 000
22	Toilettes publiques Tonnégrande	opération n° 201605			6 110
23	Création cyber base	opération n° 200905			6 960
24	Travaux d'urgence piste crique 2 flots	opération n° 201702	15 000		15 000
	FCTVA 2017	(CA 2016)			175 700
	FRDE 2016				178 660
	TOTAL		3 613 436	982 777	2 088 877
	001-Solde d'exécution reporté	opération d'ordre			2 449 583
	020-Dépenses imprévues		42 247		
	021-Virement de la section de fonct.	opération d'ordre			100 000
	TOTAL des opérations d'ordre				2 549 583
	TOTAL GENERAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		4 638 460		4 638 460

La totalité de ces dépenses est prévue pour un montant de 3 613 436 euros. Les annulations de titres représentent 982 777 euros supplémentaires. Soit 4 638 460 euros de dépenses d'investissement au total.

Ces montants sont extrêmement ambitieux et correspondent à notre engagement politique d'améliorer le cadre de vie des habitants tout en respectant un équilibre financier. Par conséquent, il est possible que certaines opérations ne puissent être totalement réalisées dans l'année.

Par ailleurs, la construction du groupe scolaire n'est pas à ce jour inscrite : les études nous précisant le montant de la réalisation nous permettront de l'inscrire dans une décision modificative en cours d'année. Des subventions et un emprunt seront nécessaires pour réaliser cette opération. Il s'agit d'un de nos objectifs prioritaires de l'année.

Recettes

Les recettes réelles sont estimées à 2 088 877 €. Elles comprennent notamment les nouveaux titres émis en régularisation des annulations de titres. Notre priorité de l'année sera de clôturer l'ensemble des opérations permettant d'encaisser ces recettes.

Equilibre

L'équilibre de notre budget est permis par la consommation de notre excédent d'investissement des années passées et par le virement de la section de fonctionnement de 100 000 euros.

En termes de flux financiers, l'autofinancement nécessaire est d'environ 1,5 millions d'euros (dépenses réelles – recettes réelles), sans compter le futur groupe scolaire. La réalisation de ce programme nécessitera en cours d'année un emprunt afin de financer nos investissements futurs.

Le budget 2017 proposé est ainsi prudent en fonctionnement, transparent sur les opérations rectificatives et de règlement des arriérés et ambitieux en investissement. Il s'agit d'une année de transition entre nos opérations majeures et le projet du groupe scolaire de Montsinéry, dont un subventionnement conséquent sera nécessaire pour le réaliser.

Future DM

Il s'agira dans une Décision Modificative (DM) d'inscrire la totalité de l'opération du groupe scolaire. Il devra être financé par emprunt et subvention. Par conséquent, la DM devra inscrire environ 1 850 000 euros de dépenses supplémentaires. Il s'agira d'une opération majeure pour le BP 2018 également.

Le présent budget s'élève à la somme totale de 9 798 430,14 € et se répartit ainsi :

	Dépenses	Recettes	Pourcentage
Investissement	4 638 460,00 €	4 638 460,00 €	47 %
Fonctionnement	5 159 970,14 €	5 159 970,14 €	53 %
Total du Budget	9 798 430,14 €	9 798 430,14 €	100 %

Les décisions à prendre sont les suivantes :

- Approuver le Budget Primitif 2017 ;
- Autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le rapport complémentaire n°06/MT/2017 de Monsieur le Maire portant sur l'approbation du Budget Primitif 2017;
Après avoir entendu les explications du Maire et délibéré ;

DECIDE :

Article 1: **APPROUVE** le budget primitif 2017 de la commune de Montsinéry-Tonnégrande dont la répartition correspond au tableau ci-joint :

	Dépenses	Recettes	Pourcentage
Investissement	4 638 460,00 €	4 638 460,00 €	47 %
Fonctionnement	5 159 970,14 €	5 159 970,14 €	53 %
Total du Budget	9 798 430,14 €	9 798 430,14 €	100 %

Article 2: **AUTORISE** le Maire à entreprendre toutes les démarches afférentes à cette opération, notamment à signer toutes pièces administratives, comptables et juridiques s'y rapportant.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

POUR	12	dont procuration(s)	00
CONTRE	00	dont procuration(s)	00
ABSTENTION	00	dont procuration(s)	00

Le Maire,



Patrick LECANTE



Publication le : 02 MAI 2017